MANITOBA School Boards ASSOCIATION | ASSOCIATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU MANITOBA

LEADERSHIP, PLAIDOIRIE ET SERVICE POUR LES COMMISSIONS SCOLAIRES PUBLIQUES DU MANITOBA

Mémorandum

À : Présidences des Commissions, Directions générales et Secrétariats-Trésoreries
(et pour diffusion ultérieure à l'ensemble des commissaires scolaires)

De : Alan Campbell, Directeur général
Date : 4 novembre 2026

Objet : Nomination d'une présidente par intérim et avis d'élection partielle lors de l'assemblée générale d'automne

Chers collègues,

Je vous écris afin de vous transmettre à nouveau un avis officiel concernant une décision du Conseil exécutif provincial et afin de présenter les prochaines étapes conformément aux règlements administratifs de l'Association.

1. **Présidente par intérim**

Lors de sa réunion tenue le lundi 1er juin 2026, le Conseil exécutif provincial a nommé Leah Klassen en tant que présidente par intérim de l'Association des commissions scolaires du Manitoba. Mme Klassen exercera ces fonctions jusqu'à l'assemblée générale d'automne et à la journée de perfectionnement professionnel / d'orientation des nouveaux commissaires scolaires, qui se tiendront les 26 et 27 novembre 2026 à Winnipeg. Toutes nos félicitations à Leah pour cette occasion stimulante!

2. **Élection partielle à la présidence**

Afin de mettre en œuvre le règlement administratif 7(i) de l'Association concernant le comblement des vacances au poste de présidence, une élection partielle devra être tenue lors de l'assemblée générale d'automne 2026. Cette élection partielle vise à combler le reste du mandat de la présidence, soit jusqu'au congrès annuel de mars 2027.

Les commissaires scolaires souhaitant être considérés pour le rôle de président(e) peuvent être mis en candidature par l'une des trois méthodes suivantes :

i) **Mise en candidature par une commission scolaire :**
Un(e) commissaire scolaire peut être proposé(e) par sa commission scolaire au moyen d'une motion dûment adoptée par celle-ci et soumise par écrit au comité de mise en candidature de l'Association.

ii) **Mise en candidature par des commissaires scolaires :**
Un(e) commissaire scolaire peut être proposé(e) en soumettant, par écrit, une déclaration d'intention accompagnée des signatures de soutien de cinq (5) commissaires scolaires provenant de commissions scolaires qui sont des membres de l'Association.

iii) **Mise en candidature à partir de la salle :**
Un(e) commissaire scolaire peut être proposé(e) sur place lors de l'assemblée générale d'automne par un(e) seul(e) commissaire scolaire provenant d'une commission scolaire qui est membre de l'Association, avec le consentement du candidat ou de la candidate.

Nous vous encourageons à solliciter ou confirmer des candidatures dans la mesure du possible.

3. **Postes vacants de vice-présidence et de direction régionale – Mises en candidature provisoires**

Dans l'éventualité où l'élection partielle à la présidence entraînerait une vacance aux postes de vice-présidence et/ou de direction régionale, le Conseil exécutif provincial souhaite être prêt à toute éventualité.

À cette fin, l'Association lance donc un appel provisoire de candidatures pour tous les postes du Conseil exécutif provincial. Plus précisément, l'Association acceptera des candidatures provisoires pour les postes suivants :

- Vice-présidence (plus de 6 000 inscriptions)
- Vice-présidence (moins de 6 000 inscriptions)
- Direction des régions 1, 2, 3, 4 et 5

Les candidatures pour les postes ci-dessus demeureront provisoires et aucune élection partielle ne sera tenue pour ces postes à moins qu'un titulaire actuel ne soit élu lors de l'élection partielle à la présidence.

Si l'un des vice-présidents actuels est élu à la présidence, l'Association sera prête à convoquer immédiatement une élection partielle afin de pourvoir le poste de vice-présidence. Si un poste de direction régionale devient vacant en raison d'élections partielles tenues lors de l'assemblée générale d'automne, une élection partielle sera tenue pour pourvoir ce poste. Si le poste de direction de la région 6 devient vacant, la Commission scolaire de Winnipeg nommera l'un de ses commissaires scolaires pour occuper cette fonction, conformément aux procédures de l'Association.

Toute personne élue lors d'une élection partielle n'effectuera que le reste du mandat du poste vacant. Les élections régulières pour les postes du Conseil exécutif provincial (où ces postes se terminent grâce aux mandats complétés) auront lieu lors de l'AGA et du congrès de mars 2027.

4. **Matériel promotionnel**

L'Association mettra en place une page Web dédiée, et tous les candidats sont invités à soumettre du matériel promotionnel (déclaration écrite, notes biographiques et/ou photographie) à l'agente des communications Karen Harrington : kharrington@mbschoolboards.ca au plus tard à 16 h 30 (heure du Centre), le 20 novembre 2026.

5. **Appels subséquents de candidatures / questions**

Dans un souci d'équité envers les nouveaux commissaires scolaires élus, l'Association redistribue cette note de service à la suite des élections régulières des commissions scolaires, afin de s'assurer que les nouveaux élus soient informés de la possibilité de siéger au Conseil exécutif provincial. Un troisième et dernier appel de candidatures sera lancé sur place lors de l'assemblée générale.

Veuillez communiquer cette information aux commissaires scolaires de votre division afin d'assurer leur connaissance de tout ce processus.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec l'adjointe exécutive Andrea Kehler à l'adresse suivante : akehler@mbschoolboards.ca. Andrea acheminera votre demande au personnel approprié de l'Association.